



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2026

Excusés : Slimane BENMEHDI (procuration à Stéphanie CACHOU), Jean-Pierre ROUSSEL (procuration à Bruno MOUGIN), Stéphane VUILLEMIN (procuration à Pierre-Yves JACQUOT)

Absents :

Secrétaire de séance : Romain DUVAL

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 Juin 2026 : voté à l'unanimité.

Décisions modificatives :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les décisions modificatives suivantes :

BP Fonctionnement :

Compte 615221 : Entretien et réparation sur bâtiments publics : + 13 400 €

Compte 6288 : Autres services extérieurs : autres : - 13 400 €

BP Investissement :

Compte 2131 : Constructions bâtiments publics : - 821 €

Compte 2184 : Autres immobilisations corporelles – matériel de bureau et mobilier : + 400 €

Compte 2157 : Installations matériel et outillage technique : + 421 €

Voté à l'unanimité

Désignation du référent déontologue :

Depuis le 01 Juin 2023, tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Mme Elodie DERDAELE, référente sous le précédent mandat, et Maîtresse de conférences en droit public à la faculté de droit de Nancy, a accepté de renouveler les missions de référente déontologue.

Cette désignation est commune pour la CAE et les communes membres qui le souhaitent. La CAE coordonnera les moyens matériels et de saisine au niveau des conseillers municipaux concernés, charge à la commune d'assurer son indemnisation selon les textes en vigueur (80 € par dossier).

Voté à l'unanimité.

Mutualisation et valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) avec le SCOT :

Depuis 2012, le SCOT accompagne les collectivités des Vosges Centrales dans la mutualisation et la valorisation des CEE générés par leurs travaux d'économies d'énergie. Au cours de la 5^{ème} période du dispositif des CEE, la commune avait signé une convention avec le syndicat pour profiter d'une gestion simplifiée des démarches administratives concernant les CEE.

Au 1^{er} Janvier 2026, le dispositif des CEE est entré dans sa 6^{ème} période (2026-2030) pour une durée de 4 ans.

Afin de poursuivre cet accompagnement, il convient que le Conseil Municipal délibère et approuve la convention de regroupement et de partenariat avec le SCOT.

Voté à l'unanimité.

Tarif CLSH pour la journée du 31 Août 2026 :

Le centre de loisirs sans hébergement accueillera des enfants le lundi 31 Août, veille du jour de la rentrée scolaire.

Aucun tarif n'existe pour une journée seule.

Monsieur le Maire les tarifs suivants :

- 16.79 € pour la journée avec repas
- 9.18 € pour la ½ journée sans repas
- 14.96 € pour la ½ journée avec repas

Voté à l'unanimité

Acquisition de la parcelle cadastrée section B numéro 464 située Prés des Royes :

Monsieur Michel ANDREUX, propriétaire de la parcelle B464 située Prés des Royes d'une superficie de 2294 m2, propose à la commune d'acquérir cette parcelle pour un montant net vendeur de 300 €.

La vente sera confiée à l'Etude Notariale de Maître Aurélie HENRY dont le siège social se trouve à Arches.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Voté à l'unanimité.

Communauté d'Agglomération d'Epinal : commission locale d'évaluation des transferts de charges :

En début de mandat, le Conseil Municipal doit désigner ses deux représentants (un titulaire + un suppléant) à la CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de charges). Cette

commission est chargée de procéder à la valorisation des transferts de compétences et a pour rôle de veiller à l'équilibre du partage des ressources sur le territoire.
Cette commission est composée de 78 titulaires et 78 suppléants.

Monsieur le Maire propose les représentants suivants :

Titulaire : Sylvie CHARTOIRE

Suppléant : Pierre-Yves JACQUOT

Voté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Les effectifs du centre de loisirs sans hébergement pour cet été sont encore en hausse cette année.
- Sylvie CHARTOIRE souhaiterait connaître plus d'informations sur les appartements loués par la commune avant de faire les états des lieux d'entrée.
Une certaine souplesse pourrait peut-être être mise en place en ce qui concerne l'annulation de réservations pour les activités périscolaires. Cette demande sera étudiée en commission scolaire.
- Gérard TALIETTI demande à être appelé lorsqu'interviennent des problèmes dans la salle polyvalente. Une affiche sera collée sur le lave-vaisselle concernant le rinçage de la vaisselle et le lavage des verres.
- Stéphanie CACHOU travaille sur le bulletin d'information de rentrée scolaire.
- Pierre-Yves JACQUOT a organisé une rencontre entre Claire THURON, la nouvelle directrice du groupe scolaire, Stéphanie CACHOU, adjointe aux affaires scolaires, Jérôme CORNUAULT, manager des services périscolaires et Christine THIRIAT, secrétaire générale de mairie et manager de l'équipe d'entretien, dans un souci de bonne communication et organisation entre l'éducation nationale et les services de la commune.
- Liliane demande à ce que soit revu le plan communal de sauvegarde en période de canicule. Toutes les personnes de plus de 80 ans et vivant seules ont été rappelées. Un recensement des personnes vulnérables va être réalisé.
Le fonctionnement forcé de l'éclairage du parking de la salle po n'a pas fonctionné ce week-end.
Des félicitations ont été adressées au personnel d'entretien de la salle polyvalente par un locataire.
- Pierre COURTIER informe des travaux réalisés par les services techniques dans la Niche à proximité de la mairie.
La commission travaux s'est bien passée.
Un questionnaire sur la pérennisation d'une épicerie dans le village sera prochainement lancé.
- Bruno MOUGIN : le broyage de bois pour plaquettes a été réalisé, 30m3 sont stockées au GAEC de Raon Basse pour leur séchage.
Le curage des bois d'eau a été réalisé par la société de chasse.
Un rappel doit être fait pour les risques incendie dans la forêt.
- Romain DUVAL a terminé le travail qui lui avait été demandé de faire lors de la commission travaux : une vérification de l'état des routes va être réalisée par les membres de la commission travaux avec une liste de points à noter.

- Audrey PAQUIS regrette que seuls les bacheliers avec mention soient récompensés ; un jeune en difficulté scolaire mérite tout autant d'être encouragé à l'obtention de son examen. A revoir pour l'année prochaine.
- Céline VUILLEMIN a reçu des retours positifs sur le marché nocturne. Bruno MOUGIN propose qu'une enveloppe budgétaire soit prévue pour engager un groupe de musique. Le nom de la soirée sera sans doute modifié car il ne s'agit plus d'un marché nocturne par manque d'artisans.

La séance est levée à 21h25.